

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la déclaration de projet d'extension de la Clinique Amade emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bayonne

Le projet mis à l'enquête publique :

La déclaration de projet d'extension de la Clinique Amade, situé chemin d'Amade à Bayonne, ayant pour objet l'extension de l'établissement par la démolition/reconstruction du bâtiment B et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune nécessite un changement de zonage du terrain concerné (UE au lieu de N) et de créer une orientation d'aménagement. Soumise à évaluation environnementale, la procédure a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine rendu le 14 juin 2024.

Les dates de l'enquête publique :

Par arrêté du 4 septembre 2024, M le Président de la CAPB a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

Elle se déroulera durant 33 jours, **du lundi 7 octobre (à partir de 9h) au vendredi 8 novembre (jusqu'à 17h)**.

Pour cette enquête publique, M. Charly Paulin a été désigné Commissaire-Enquêteur par décision n° E24000073/64 du 7 août 2024 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

Pendant l'enquête publique :

→ **Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique**, composé des pièces et des éléments requis,

- sous format papier, au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), 15 av. Maréchal Foch à Bayonne, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque www.communaute-paysbasque.fr ; accès relayé sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5570>

Un accès gratuit aux dossier et registre dématérialisés est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique au siège de la CAPB aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la CAPB.

→ **Chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser :**

- sur le registre papier tenu au siège de la CAPB, 15 av. Maréchal Foch à Bayonne aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par voie électronique, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5570> ;
- par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : « M. le Commissaire enquêteur – Projet d'extension de la Clinique Amade emportant mise en compatibilité du PLU de Bayonne – CAPB, DGA STAH, 15 avenue Maréchal Foch, CS 88507, 64185 Bayonne », avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;

Les observations/propositions devront parvenir à M. le Commissaire enquêteur au plus tard vendredi 8 novembre 2024, à 17h.

→ **Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de 3 permanences au siège de la CAPB** (15 av. Maréchal Foch à Bayonne) :

- **le lundi 7 octobre de 9h à 12h ;**
- **le mercredi 16 octobre de 9h à 12h ;**
- **le jeudi 24 octobre de 13h30 à 17h ;**
- **le vendredi 8 novembre de 13h30 à 17h.**

Après l'enquête publique :

→ Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la CAPB (15 av. Maréchal Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la CAPB www.communaute-paysbasque.fr.

→ Le dossier de déclaration de projet d'extension de la Clinique Amade avec mise en compatibilité du PLU de Bayonne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de M. le Commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la CAPB, autorité compétente en matière de planification.